Nations Unies

ICCD/CRIC(23)/L.7

Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. limitée
5 décembre 2025
Français
Original : anglais

**Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention**
**Vingt-troisième session**
Panama (Panama), 1er-5 décembre 2025
Point 2 a) de l'ordre du jour
**Mise en œuvre efficace de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional**
**Informations actualisées sur la mise en œuvre des cibles volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres et les activités de mise en œuvre connexes**

# Informations actualisées sur la mise en œuvre des cibles volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres et les activités de mise en œuvre connexes

1. Des Parties ont félicité le secrétariat, le Mécanisme mondial et les partenaires concernés de l'appui qu'ils apportent aux Parties pour définir des cibles volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) et ont rappelé leur ferme volonté d'atteindre les cibles de neutralité en matière de dégradation des terres. Elles ont souligné que la définition de cibles volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres était devenue un outil national essentiel utilisé par les pays pour orienter la restauration des terres, améliorer la résilience et intégrer la gestion des terres dans des priorités de plus grande portée, en matière de développement durable et d'action climatique. Elles ont souligné également que les cibles révisées de neutralité en matière de dégradation des terres étaient désormais prises en compte dans les cadres de planification nationaux, les politiques agricoles, les stratégies relatives à la biodiversité, au climat, à l'eau et aux zones humides, ainsi que dans les perspectives à long terme relatives au développement durable.

2. Des Parties ont fait état de progrès substantiels dans les processus de révision, d'actualisation et de mise en œuvre des cibles de NDT, notant que l'amélioration de la coordination nationale et du soutien technique des partenaires avait permis de produire des évaluations de base, un suivi et des rapports plus précis. D'autres Parties ont fait état de retards dus à la fragmentation institutionnelle, à la coopération interministérielle limitée et aux capacités techniques insuffisantes, à l'imprévisibilité du financement et à l'instabilité politique, soulignant qu'il convenait de renforcer les capacités techniques nationales et les mécanismes de coordination, et d'augmenter les financements prévisibles.

3. Des Parties ont souligné que les capacités nationales limitées continuaient d'entraver la mise en œuvre de la NDT, citant le manque de personnel technique qualifié, les défis en matière d'analyse géospatiale et les difficultés à appliquer les méthodes globales aux contextes nationaux. Elles ont encouragé le secrétariat, le Mécanisme mondial et leurs partenaires à étoffer le renforcement des capacités, y compris les formations pratiques ciblées, les ateliers régionaux et l'appui technique soutenu tout au long des cycles d'établissement de rapports et de mise en œuvre.



Merci de recycler

4. Des Parties ont souligné les défis persistants liés aux données nationales manquantes, notamment en ce qui concerne la productivité des terres, le carbone organique du sol, la vulnérabilité à la sécheresse et les données haute résolution, en particulier pour les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les zones hyperarides. Les Parties ont également souligné qu'il convenait de disposer de données nationales améliorées et adéquates, de méthodes actualisées et d'un soutien technique de la part du secrétariat, du Mécanisme mondial et des partenaires scientifiques, afin d'assurer un suivi cohérent et crédible de l'ensemble des indicateurs de neutralité en matière de dégradation des terres.

5. Des Parties ont souligné que la sécheresse entravait de plus en plus la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres, notant que l'augmentation de l'aridité, la dégradation des terres et les chocs causés par le climat affaiblissaient les mesures de restauration des terres. Elles ont demandé que la réduction des risques de sécheresse, les systèmes d'alerte précoce et les pratiques de gestion des terres résilientes face à la sécheresse soient mieux intégrés dans la planification et la mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres.

6. Des Parties ont demandé qu'une journée internationale des parcours soit instaurée à l'occasion de la dix-septième session de la Conférence des Parties, afin de souligner le rôle vital des parcours pour ce qui est de la conservation de la biodiversité, de la résilience face aux changements climatiques, des moyens de subsistance des éleveurs pastoraux et de la sécurité alimentaire.

7. Des Parties ont appelé à un renforcement de la coopération régionale et de l'échange de connaissances, en particulier entre les pays qui partagent des écosystèmes et des conditions climatiques et qui sont confrontés aux mêmes défis en matière de restauration des terres. Elles ont salué les efforts visant à développer et à renforcer les centres régionaux de mise en œuvre et de collaboration capables d'appuyer le suivi de la NDT et de la sécheresse, l'élaboration de projets et le renforcement des capacités techniques en fonction des situations régionales. Des Parties ont également demandé qu'un groupe sur les PEID soit créé au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification.

8. Des Parties ont souligné qu'il convenait de mobiliser, en quantités nettement supérieures, des ressources et des investissements pour la NDT provenant de toutes les sources, notant que le principal obstacle à la mise en œuvre restait l'insuffisance, l'imprévisibilité et la grande fragmentation des financements. Elles ont souligné qu'il était souvent difficile d'attirer des financements stables pour les activités de restauration et ont demandé que les instruments de financement soient plus inclusifs, accessibles et flexibles pour les pays en développement, en particulier pour les PMA et les PEID, et que la collaboration avec les ministères des finances et de la planification soit renforcée. En outre, des Parties ont invité toutes les Parties à élaborer des stratégies de mobilisation des ressources, y compris des ressources financières nationales, fondées, entre autres, sur l'élimination ou la réaffectation des subventions dommageables qui contribuent à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse.

9. Des Parties ont souligné le rôle central du Mécanisme mondial pour ce qui est de la mobilisation des ressources et l'ont encouragé à continuer de renforcer et de rechercher les partenariats avec les banques multilatérales de développement, les fondations philanthropiques et les investisseurs privés. Elles ont salué les mesures prises par le Mécanisme mondial pour aider les pays à aligner les investissements liés à la NDT sur ceux réalisés dans le cadre des guichets de financement relatifs aux changements climatiques, à la biodiversité et au développement durable.

10. Des Parties ont souligné qu'il importait d'élargir l'accès au financement mondial relatif aux changements climatiques et à la biodiversité pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, en particulier par le biais du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Fonds vert pour le climat et des nouveaux mécanismes de financement mixte. Elles ont demandé que les procédures soient simplifiées, que l'appui à la préparation soit renforcé et que des fonds soient alloués à la restauration et à la gestion durable des terres dans le cadre des futurs cycles de reconstitution.

11. Des Parties ont salué les réformes proposées pour la neuvième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-9). Elles ont indiqué appuyer le maintien d'une flexibilité totale quant à l'utilisation des fonds du Système d'allocation transparente des ressources (STAR) ainsi que la révision de la formule utilisée pour calculer le montant des allocations dans le cadre du système STAR, afin d'inclure la vulnérabilité à la sécheresse dans la composante relative à la dégradation des sols. Des Parties ont encouragé le Mécanisme mondial et le FEM à informer davantage les pays éligibles de ces possibilités. Elles ont reconnu la valeur ajoutée du nouveau programme intégré relatif à la sécheresse et aux zones arides proposé pour la neuvième reconstitution des ressources du FEM. Elles ont invité toutes les parties prenantes concernées à optimiser les synergies, la coordination et la complémentarité avec d'autres programmes phares mondiaux liés à la sécheresse.

12. Des Parties ont salué la collaboration du Mécanisme mondial avec le secteur privé et les institutions de financement innovantes, y compris les structures de financement mixte, les assurances et les marchés du carbone. Elles ont souligné qu'il convenait de mettre en place des mesures incitatives bien définies et des instruments d'atténuation des risques pour les investissements du secteur privé. Des Parties ont également indiqué qu'il convenait de mettre au point des modèles de financement mixte adaptés aux PEID. D'autres ont recommandé qu'un projet de lutte contre la sécheresse dans les Caraïbes soit considéré comme prioritaire dans le cadre du financement de la neuvième reconstitution du FEM. Des Parties ont également demandé que les ressources du secteur privé soient orientées vers les organisations communautaires qui œuvrent à l'indépendance économique des communautés et des pays.

13. Des Parties ont encouragé le Mécanisme mondial à appuyer le renforcement des capacités pour la conception de projets pouvant être financés, avec rendement des investissements, notant que l'élaboration de cadres d'investissement avait permis d'accorder la priorité aux projets de restauration et d'attirer des cofinancements. Elles ont demandé une assistance supplémentaire pour la réalisation d'études de faisabilité et d'évaluations des besoins financiers au niveau national pour parvenir à la NDT et à la résilience face à la sécheresse, la structuration financière et l'intégration de la NDT dans la planification nationale des budgets et des investissements.

14. Des Parties ont salué les contributions des activités habilitantes du FEM, qui ont étayé les évaluations de base, amélioré les systèmes de suivi et facilité les processus de définition des cibles nationales en matière de NDT. Elles ont encouragé la poursuite et l'élargissement de l'appui du FEM afin de mener, dans d'autres pays, les activités mises en œuvre dans le cadre du Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres 2.0, d'accélérer la mise en œuvre et de combler le fossé entre la planification et les mesures porteuses de transformation sur le terrain. Elles ont également recommandé au Secrétariat du FEM d'envisager, pour les activités habilitantes prévues au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification dans le cadre de la neuvième reconstitution du FEM, une approche plus programmatique qui inclurait un appui à la révision et à l'actualisation des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres.

15. Des Parties ont souligné qu'un suivi amélioré et transparent des flux financiers liés à la NDT était essentiel pour la transparence et l'obligation de rendre compte. Elles ont demandé au secrétariat et au Mécanisme mondial d'affiner les cadres de notification afin de permettre la communication d'informations plus fiables sur le financement public et privé et d'aider les Parties à mettre au point des systèmes nationaux pour suivre et catégoriser les investissements dans le domaine de la NDT.

16. Des Parties ont souligné que la mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres ne pouvait être réussie que si des approches inclusives et participatives étaient appliquées, mettant l'accent sur le rôle essentiel des peuples autochtones, des personnes d'ascendance africaine, des communautés locales, des femmes, des jeunes et des organisations de la société civile. Elles ont appelé à une mobilisation accrue au niveau communautaire, à un soutien spécifique aux initiatives de restauration menées au niveau local et à une meilleure intégration des données produites par les communautés dans les cadres nationaux de suivi de la NDT.

17. Des Parties ont rappelé que la réalisation de la NDT nécessiterait une mobilisation et un leadership politiques soutenus, l'augmentation des investissements dans la restauration et le renforcement des partenariats à tous les niveaux. Elles ont souligné que la neutralité en matière de dégradation des terres était essentielle non seulement pour lutter contre la dégradation des terres, mais aussi pour renforcer la résilience face aux changements climatiques, préserver les moyens de subsistance, conserver la biodiversité, soutenir la sécurité alimentaire et mettre en place un développement durable intégré et pérenne.

18. Des Parties ont souligné l'importance de l'agroécologie, de l'agroforesterie et des approches fondées sur les écosystèmes pour atteindre les cibles de NDT pour les terres agricoles dégradées. Elles ont souligné que les cobénéfices majeurs de ces approches, pour ce qui est de la restauration des terres et des écosystèmes, des répercussions socioéconomiques et de l'amélioration de la sécurité alimentaire, pouvaient contribuer de manière significative à la réalisation des mandats de toutes les Conventions de Rio.

19. Les organisations de la société civile (OSC) ont exprimé le souhait que les Parties intègrent les OSC, les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales dans les mécanismes de coordination et les groupes de travail nationaux liés à la neutralité en matière de dégradation des terres, et qu'elles encouragent leur participation tout au long du cycle d'élaboration des politiques.